

# Bachelier en enseignement section 3 français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté

|   |                           |                           |                              |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| <b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE    | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be   |
| <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be    |
| <b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL            | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE1203 Fondements disciplinaires et didactiques: Réflexion critique sur la langue et son enseignement |  |                 |             |
|---|--|-----------------|-------------|
| Code  | PERP1B23RCLSE  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc  | 1B   | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS  | 3 C  | Volume horaire  | 45 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE  | HELHa Braine-le-Comte<br>()<br>HELHa Leuze-en-Hainaut<br>()<br>HELHa Loverval<br><b>Henri François LORIAU</b> (henri-francois.loriau@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération  | 30   |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification   | bachelier / niveau 6 du CFC  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation   | Français   |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de mettre en perspective sa conception de la langue et de son enseignement.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de mener une réflexion critique et éclairée sur l'enseignement et les choix posés par les spécialistes, les institutions et la société.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

### Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Utiliser à bon escient les prescrits légaux
2. Pouvoir définir l'objet d'enseignement (la langue) et déterminer les finalités de l'enseignement de la langue
3. Mettre en perspective historique les modalités d'enseignement actuel
4. Porter un regard critique sur la diversité des outils disponibles.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERP1B23RCLSEA Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue 45 h / 3 C  
et son enseignement

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERP1B23RCLSEA Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue 30  
et son enseignement

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier en enseignement section 3 français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue et son enseignement |                  |                 |             |
|---|------------------|-----------------|-------------|
| Code  | 6_PERP1B23RCLSEA | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc  | 1B               | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS  | 3 C              | Volume horaire  | 45 h        |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants                               | ()               |                 |             |
| Coefficient de pondération  | 30               |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation   | Français         |                 |             |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Néant

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

Néant

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

Néant

### *Démarches d'apprentissage*

Néant

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Néant

### *Sources et références*

Néant

### *Supports en ligne*

Néant

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Néant

### *Pondérations*

Néant

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

## **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).